



ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-19003

AVIS est par la présente donné que le règlement ci-après décrit a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 octobre 2019.

Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Lachine (RCA19-19003)

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté à la mairie d'arrondissement au 1800, boulevard Saint-Joseph durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 octobre 2019.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement

COMING INTO FORCE – BY-LAW NUMBER RCA19-19003

NOTICE is hereby given that the following by-law was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on October 7, 2019.

Règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Lachine (RCA19-19003)

The present by-law has retroactive effect from January 1, 2019, come into force in accordance with the law and may be consulted at borough hall, 1800, boulevard Saint-Joseph during business hours.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this October 9, 2019.